

## Département du Cher

### Commune d'ARÇAY

#### Compte rendu du Conseil Municipal

#### Séance du 3 septembre 2021

Le conseil municipal se tient dans la grande salle de la mairie. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Chaque membre dispose d'une table individuelle.

\*\*\*\*\*

**Date de convocation** : 27 août 2021

À 18h34, la séance est déclarée ouverte.

**Présents :** Aleksandar CENIC, Jeanne ROMERO, Karine MEGE, Emmanuelle BOUYER, Angélique METIVET, David MARTEL, Olivier STOJANOVIC, Marc MEÚNIER, Didier GUERRY, Paul RITZO DAOUT, Olivier NICOLAS, Armand PLISSON, Stéphane COULEBEAU, Stéphane HAMELIN.

**Excusés :** Éric NICOLI donne son pouvoir à Paul RITZO DAOUT.

**Absents :** Aucun

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

**Secrétaire :** David MARTEL

\*\*\*\*\*

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 2 juillet 2021

#### **Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :**

- **Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de l'agglomération de Bourges PLUS**

Le Maire donne la parole à M. QUENEZ, Directeur du service urbanisme de Bourges PLUS

Le but de sa présentation sur le PLUi est de faire une présentation générale du processus de création du PLUi, une synthèse pour notre agglomération et enfin un focus sur notre commune.

Il y a eu des ajustements par rapport à la première version du PLUi qui avait été actée par l'ancienne équipe municipale. Ces ajustements concernent les nouvelles zones d'habitations entre le bourg et le Bois Chagnat.

Sur la nouvelle version du PLUi il a été également apporté une identification précise des espaces boisés, des espaces paysagers, des forêts ou encore des haies distinctives. Le but en les identifiant est de les maintenir et de les préserver.

Les cartes de la commune sont présentées au conseil.

**Il est procédé au vote à main levée pour donner notre avis sur ce projet :**

**Pour :** 11 voix.

**Contre :** 0 voix.

**Abstention :** 4 voix, Éric NICOLI, Didier GUERRY, Paul RITZO DAOUT, Stéphane COULEBEAU.

**Le conseil municipal donne donc un avis favorable à ce projet. Les dispositions réglementaires présentes dans ce PLUi sont en adéquation avec les attentes de la commune d'Arçay.**



Il est noté cependant deux points :

a) Il faudra réaliser un STECAL sur le domaine de Lazenay pour rétablir une zone d'habitation, en effet le projet de salle des fêtes n'est plus d'actualité. La nouvelle propriétaire du domaine de Lazenay devra se rapprocher de la commune et de Bourges PLUS au moment de la consultation publique sur le PLUi.

b) Vérifier les linéaires de haies présentes sur le plan au niveau des Brissets, qui ne seraient pas présentes physiquement.

- **Présentation et vote du devis concernant le jardin des souvenirs et du colombarium pour le nouveau cimetière**

Le maire présente les 3 devis ainsi que la démarche effectuée avec les 3 entreprises différentes, BRUNET, CATON et KNECHT.

Suite à la présentation, les devis et catalogues sont étudiés par l'ensemble du conseil municipal, s'en suit une discussion animée et de nombreux débats

Le maire indique que ces travaux peuvent être subventionnés par le fond de concours de Bourges PLUS à hauteur de 50% maximum.

Il est procédé au vote à main levée pour choisir le devis de l'entreprise BRUNET :

Pour : 3 voix (Marc MEUNIER, Didier GUERRY, Aleksandar CENIC)

Il est procédé au vote à main levée pour choisir le devis de l'entreprise CATON :

Pour : 2 voix (Stéphane COULEBEAU, Karine MEGE)

Il est procédé au vote à main levée pour choisir le devis de l'entreprise KNECHT :

Pour 8 voix.

Concernant le reste des votants :

Contre : 0 voix.

Abstention : 2 voix, Emmanuelle BOUYER et David MARTEL.

Le Conseil Municipal fait donc le choix de l'entreprise KNECHT avec le devis étudié pour la réalisation d'un jardin des souvenirs et d'un colombarium pour le nouveau cimetière.

Des aménagements pourront être réalisés par la suite pour embellir ce nouvel ouvrage.

- **Présentation et vote des prix de concessions de cimetières**

Après avoir longuement discuté et débattu, le maire propose de voter à main levée sur les tarifs du tableau ci-dessous :

|        | Colombarium | Caveau – Caverne |
|--------|-------------|------------------|
| 30 ans | 100 €       | 200 €            |
| 50 ans | 150 €       | 300 €            |

Pour : 15 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs des concessions pour le Colombarium ainsi que pour un caveau ou une caverne. Il est noté que le prix pour une dispersion des cendres dans le jardin du souvenir sera de 40€.



- Lecture de la réponse de la DDETSPP concernant les questions du conseil municipal du 02 Juillet 2021 sur l'installation de méthanisation de Trouy.
- **Questions diverses**
  - Les bancs de l'église sont rénovés en grande partie, les travaux ont démarré le 08 Juillet avec l'aide du beau-père du Maire
  - Le maire clos ce chapitre en indiquant qu'il a pris contact avec la cellule archéologique de Bourges PLUS pour connaître la marche à suivre pour traiter ce dossier du caveau de l'église.
  - Le parking de la garderie a été déplacé car il y a un risque d'effondrement des différentes fosses présentes à l'endroit précédent.
  - Stéphane COULEBEAU indique que la croix sur la route des Ormes a été vandalisée. Le Maire indique qu'il se saisit du dossier.
  - Paul RITZO DAOUT demande s'il est normal et autorisé de pouvoir se garer le long du stade. Le maire lui répond que non et que des barrières vont être mises en place pour pallier ce problème.

**À 21h35, la séance est levée.**



